COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU SÉNÉGAL

depuis 1978

CONTRIBUTION COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU SENEGAL : BONNES PRATIQUES LORS DES TROISIEME ET QUATRIEME CYCLE DE L'EPU ET DES IDEES D'INNOVATIONS POUR LE CINQUIEME CYCLE.

Le bilan du Sénégal en matière de droits humains a été examiné pour la troisième fois dans le cadre de l'EPU le 5 novembre 2018. A cette occasion, 107 Etats ont formulé 257 recommandations au Sénégal, qui en a accepté 229 (soit 89% du total). Au cours du quatrième cycle de l'EPU en janvier 2024, le Sénégal a reçu 322 recommandations, dont 299 ont été acceptées (soit 92%) et 23 notées.

1. **a. La mise en œuvre des recommandations de l'EPU (suivi, coopération avec les pouvoirs exécutif et législatif, coopération avec la société civile) ;**

En termes de pratiques positives mises en œuvre par l'INDH du Sénégal, nous pouvons noter **:**

- ☞ Des Renforcements de capacités des membres du Conseil Consultatif National des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire (CCNDH-DIH), sur la rédaction du rapport alternatif en préparation du quatrième (4ème) cycle de l'Examen périodique Universel (EPU) du Sénégal.
- ☞ Des Renfoncements de capacités des Parlementaires sur le mécanisme de l'Examen Périodique Universel (EPU).

Impact :

- Amélioration de l'appropriation nationale des recommandations EPU par l'Etat du Sénégal
- Renforcement du cadre juridique (réformes pénales, droit du travail, statut des réfugiés, protection des mineurs).
- Utilisation des recommandations EPU dans l'action législative et judiciaire.

b) Sensibilisation, vulgarisation et promotion de l'EPU à toutes les étapes

- ☞ Renforcement de capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) et la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Sénégal (CNDH) sur la rédaction du rapport alternatif en préparation du quatrième (4ème) cycle de l'Examen périodique Universel (EPU) du Sénégal

Relativement aux pratiques innovantes on peut mentionner :

- Le Plaidoyer permanent auprès des institutions de la République, du Gouvernement et de la société civile.
- Plaidoyer auprès de l'AN du Sénégal conformément aux principes de Belgrade.
- Le Programme conjoint CNDH–UPR Info pour démocratiser l'accès à l'EPU.

Impact :

- Une augmentation de la participation des OSC et acteurs locaux au processus.

c**) Rôle de la CNDH dans les consultations nationales avant l'examen**

- L'organisation d'ateliers nationaux de consultation multipartites.
- La coordination avec des coalitions spécialisées (droits des femmes, handicap). Lors de la préparation de l'examen du **4ème cycle** un bon nombre d'organisations et de coalitions d'organisations ont été formé lors de la Pression nationale tenu dans les locaux de l'Ambassade de suisse.

Impact :

- Un processus plus inclusif et représentatif.
- Une meilleure qualité des contributions nationales.

d) Contributions écrites de la CNDH (rapports alternatifs et complémentaires)

☞ **Ces ONG ont soumis des rapports alternatifs ou contributions d'autres parties prenantes pour informer l'examen du Sénégal lors du 3e cycle** :

Amnesty International, ARTICLE 19, CONAFE SN , Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children – violences contre enfants, Horizon d'Échange et de Lutte contre la Pauvreté (H.E.L.P), Human Rights Watch (HRW) – Défense des droits humains, ICAN – International Campaign to Abolish Nuclear Weapons, Institute on Statelessness and Inclusion (ISI) – inclusion des personnes apatrides, Ligue Sénégalaise des Droits Humains (LSDH), Joint Submissions (rapports conjoints) – plusieurs coalitions de ONG travaillant en groupe, (p.ex. 2–5 soumissions conjointes d'organisations thématiques).

☞ **Pour le 4e cycle, les contributions d'ONG et de la société civile ont été consignées comme soumissions d'autres parties prenantes à l'EPU du Sénégal :**
Soumissions directes d'ONG :
Amnesty International, ARTICLE 19, POLARIS ASSO – ONG, Pan-Africa ILGA (P.A.I), Ligue Sénégalaise des Droits Humains (LSDH), plusieurs coalitions d'ONG préparant des contributions communes, (ex. JS1–JS7) – regroupant diverses associations de société civile sénégalaise.
Autres contributions importantes enregistrées : Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (CSDH) – soumis en tant qu'Institution nationale des droits de l'homme (NHRI) (sa première soumission alternative).
Impact :
- Renforcement de l'influence des décideurs sénégalais au niveau international.
- Meilleure cohérence entre plaidoyer national et international.

e) la participation à l'adoption

Le Sénégal a consenti des efforts pour renforcer son cadre juridique et institutionnel de promotion et de protection des droits humains en vue de le rendre plus adapté aux instruments juridiques internationaux.

☞ **Innovations législatives et règlementaires**

Il est important de souligner que le projet de loi portant CNDH dans le circuit depuis 2013 a été adopté le 18 septembre 2024 à l'Assemblée nationale. La loi n°2024-14 du 18 septembre 2024 marque une étape

importante dans l'évolution du cadre juridique régissant la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) du Sénégal.

2. Innovations proposées pour le 5e cycle de l'EPU (2027-2032) Sénégal

À l'approche du cinquième cycle de l'Examen Périodique Universel, la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Sénégal (CNDH) préconise des innovations institutionnelles et procédurales, destinées à consolider les acquis, et renforcer l'impact réel de l'EPU sur les politiques publiques nationales.

2.a. Harmonisation renforcée du cadre juridique national avec les instruments internationaux

☞ **Alignement effectif des institutions nationales des droits de l'homme aux standards internationaux**
La mise en œuvre effective de la loi n°2024-14 du 18 septembre 2024 doit être accompagnée de mesures d'application garantissant l'indépendance fonctionnelle, administrative et financière de la CNDH, conformément aux Principes de Paris, afin de permettre à l'institution de recouvrer son statut A.

☞ **Institutionnalisation du rôle du Parlement dans le suivi de l'EPU**
L'Assemblée nationale devrait être pleinement intégrée à toutes les phases du cycle EPU (mise en œuvre, suivi et évaluation).

☞ **Intégration systématique des recommandations EPU dans les politiques publiques nationales**
Les recommandations issues de l'EPU devraient être intégrées de manière transversale dans les politiques sectorielles et les cadres stratégiques nationaux (éducation, santé, justice, gouvernance, protection sociale), afin d'assurer leur traduction concrète en actions publiques.

Réformes législatives prioritaires en faveur de l'égalité et de la non-discrimination
La CNDH recommande l'abrogation ou la révision des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes, notamment celles du Code de la famille identifiées par le Comité technique de révision des textes discriminatoires (2016), afin de garantir la pleine conformité du droit interne aux engagements internationaux du Sénégal.

☞**Elaboration d'un rapport à mi-parcours.**